

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4636**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 18, chemin des Chasseurs et appartenant aux époux Gourrin

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 novembre 2013**Décision n° B-2013-4636**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 18, chemin des Chasseurs et appartenant aux époux Gourrin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, dans le cadre de l'aménagement du chemin du Tremblay et du chemin des Chasseurs à Albigny sur Saône, une parcelle de terrain nu de 35 mètres carrés environ située sur le territoire de cette Commune et dépendant de la propriété des époux Gourrin située au n° 18 de cette dernière voie et cadastrée AL 149.

Aux termes du compromis, les époux Gourrin céderaient la parcelle en cause, libre de toute location ou occupation, au prix total d'environ 1 575 € soit 45 € le mètre carré.

En outre, la Communauté urbaine prendra à sa charge la réalisation de divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété, notamment l'installation d'une grille de récupération des eaux pluviales. Ces travaux sont estimés à 1 200 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant total de 1 575 €, de la parcelle de terrain de 35 mètres carrés environ dépendant de la propriété des époux Gourrin cadastrée AL 149 située 18, chemin des Chasseurs à Albigny sur Saône et qui sera nécessaire à l'aménagement de cette voie et du chemin du Tremblay.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 -Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1631, le 14 janvier 2013 pour la somme de 975 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 1 575 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Le montant des travaux estimés à 1 200 € TTC sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 61523 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.